

- Parcours:**
- 1 - Sentier des Pins
 - 2 - Sentier du Camping
 - 3 - Sentier de la Plage
 - 4 - Sentier de la Falaise
 - 5 - Sentier du Cerf
 - 6 - Sentier du Marais
 - 7 - Sentier de la Tortue
 - 8 - Sentier de la Mésange
 - 9 - Sentier du Tamia
 - 10 - Sentier du Poisson



Centre touristique du Lac-Simon

Activités hivernales

Un trait composé de plusieurs couleurs signifie que le sentier est partagé pour la pratique de différentes activités.

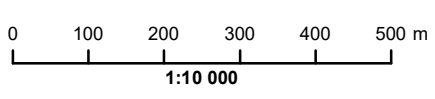
Projection universelle transverse de Mercator (UTM)
 Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)
 Quadrillage universel transverse de Mercator de 500 mètres
 Zone 18
 Équidistance des courbes de niveau: 10 mètres
 Les distances sont exprimées en kilomètres

L'échelle numérique est valide seulement lors de l'impression du document à 100%

Données originales utilisées Année
 Banque de données Sépaq 2021
 Carte topographique à 2000
 l'échelle 1/20000

Source des données utilisées
 Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
 © Gouvernement du Québec

	Abris		Location
	Accueil / Information		Pêche blanche
	Boutique		Stationnement
	Chalet		Réseau routier (entretenu l'hiver)
	Chien autorisé		Sentier de raquette
	Glissade		Sentier de motoneige (FQCM)
	Intersection		Ski classique (Facile)



Code de conduite skieurs de fond

- Circuler dans les sentiers balisés et dans la direction indiquée.
- Respecter la signalisation et le style déterminé des pistes (classique ou patin).
- Conserver une distance raisonnable avec le skieur qui précède.
- Lors d'un arrêt ou d'une chute, dégager la piste pour ne pas nuire aux autres skieurs.
- Dans une piste tracée en simple, un skieur plus rapide qui désire dépasser un skieur plus lent doit manifester courtoisement son intention.
- Dans une piste tracée en simple, un skieur plus lent doit céder le passage au skieur plus rapide en se plaçant à l'extérieur de la piste, par la droite.
- Dans une piste à double sens, demeurer à droite lors d'une rencontre avec un autre skieur.
- Dans une piste tracée en double, les skieurs les plus lents doivent demeurer dans la voie de droite et laisser la voie de gauche aux skieurs plus rapides.
- Dans une descente, s'engager seulement lorsque le skieur qui précède est rendu au bas de la pente.
- Dans une descente, le skieur descendant a priorité sur le skieur ascendant.
- Se soumettre à toute directive émise par les patrouilleurs ou leurs représentants.
- Signaler toute irrégularité aux employés de l'établissement.
- Respecter l'environnement et les règlements de l'établissement.

Soyez vigilants et respectez le code de conduite. C'est votre responsabilité

